

## Données territoriales du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour



### DES ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE APPROPRIÉE

L'objectif de ce dossier de « données territoriales » est de fournir aux acteurs locaux en charge de l'élaboration du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour divers éléments de connaissance relatifs aux dynamiques agricoles en oeuvre sur ce territoire.

Il a été élaboré par le service régional de l'information statistique économique et territoriale de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine, en convention avec le service connaissance des territoires de la direction départementale des Territoires de la Corrèze.

### SOMMAIRE

Fiche 0 - Méthodologie

Fiche 1 - Plus de 30 % de l'espace dédié à l'agriculture

Fiche 2 - Progression des GAEC et consolidation de la moitié des exploitations

Fiche 3 - Une terre d'élevage

Fiche 4 - Extensification des systèmes d'élevage d'herbivores

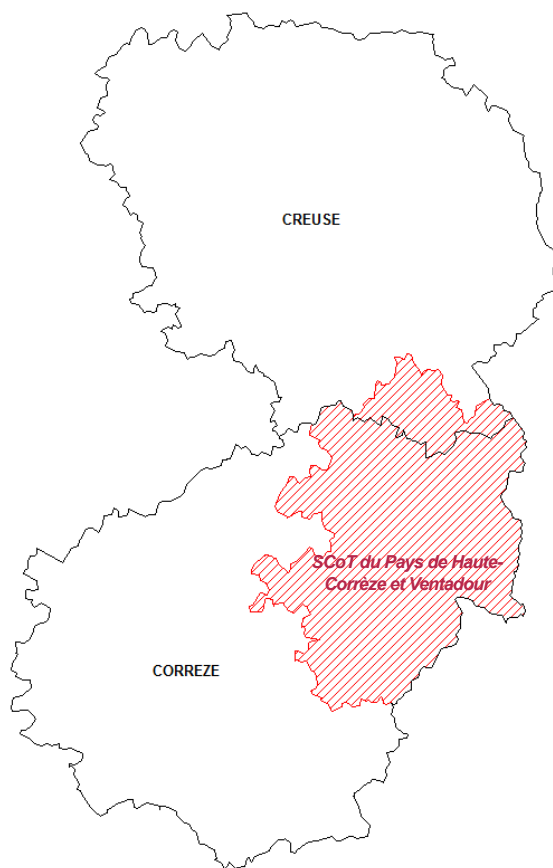
Fiche 5 - Les aides de la PAC, un soutien pour l'agriculture du SCoT

Fiche 6 - Commercialisation en circuits courts, diversification, signes de qualité, agriculture biologique : des stratégies à ne pas négliger...

Fiche 7 - Une ressource forestière importante

Fiche 8 - Agriculture et sylviculture fournissent 9 % des emplois

Fiche 9 - 20 % de la SAU pourrait changer de main dans un avenir proche



**A**griculture et forêt se partagent plus de 97 % de l'espace au sein du périmètre du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour. L'agriculture occupe en moyenne plus de 30 % de l'espace communal, avec toutefois quelques disparités territoriales. Dans le quart sud-est elle représente moins de 20 % de l'espace, alors qu'au nord-est, c'est souvent plus du tiers, voire de la moitié. Au dernier recensement agricole (2010), 1 013 exploitations valorisaient plus de 71 000 hectares de SAU, constituée en majeure partie de prairies et fourrages.

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 15 % de ses exploitations mais a vu sa SAU progresser d'environ 1,5 %. Cette évolution correspond à une consolidation de la surface des exploitations avec un gain moyen de 12 hectares de SAU mais également à une restructuration de certaines d'entre elles. On assiste en effet à une nette régression des exploitations individuelles au profit des GAEC. Cette tendance est confirmée de 2010 à nos jours à partir de l'analyse des déclarations PAC.

L'élevage bovin constitue la production agricole dominante et contribue à la quasi-totalité de la valorisation de la SAU. Sur le territoire près de sept exploitations sur dix sont spécialisées dans l'élevage bovins viande et 15 % dans l'élevage bovins lait. Les élevages de bovins viande sont extensifs et de grande taille. Ils sont orientés « naisseurs » pour 68 % des exploitations et producteurs de veaux

pour 23 %. Les élevages dits naisseurs produisent des broutards destinés à être engraisés, le plus souvent à l'export. Depuis 2016, un centre d'engraissement de jeunes bovins, créé par des éleveurs locaux, est implanté sur le territoire.

Les subventions de la PAC constituent une part importante du revenu des éleveurs. Sur cette terre d'élevage reconnue en zone de montagne, les exploitants perçoivent notamment des aides liées à la vache allaitante et l'indemnité compensatrice liée au handicap naturel.

Au niveau forestier, les entreprises d'exploitation forestière du SCoT bénéficient d'une ressource abondante et à proximité, notamment en douglas, sapin et épicéas. En 2015, elles ont récolté 1,12 million de m<sup>3</sup> de bois. Les dix scieries du territoire ont scié 201 000 m<sup>3</sup> de bois.

Agriculture et forêt occupent 9 % des emplois au lieu de travail du territoire. Près des trois quarts des emplois de la filière bois concernent des postes d'ouvriers. En agriculture, l'emploi est en majeure partie familial et seulement 10 % des exploitations emploient des salariés qui sont essentiellement des permanents, et dont seulement 30 % travaillent à temps plein dans la même exploitation. À côté des filières agricole et forestière, l'agroalimentaire emploie plus de 500 salariés en 2015 qui, pour près de 90 %, occupent des postes d'ouvriers ou d'employés.

## ➤➤➤ ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

### Le territoire d'étude

Le territoire d'étude est composé des 91 communes incluses dans le périmètre du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour.

### Territorialisation des données

Les données communales sont rattachées au zonage communal antérieur au 01/01/2016 et ne tiennent pas compte des fusions de communes qui auraient pu avoir lieu depuis.

Deux communes ont fusionné au 01/01/2017 : Sarroux et Saint-Julien-Près-Bort pour former la commune de Sarroux-Saint-Julien.

### Méthodologie

Ces « données territoriales » ont été élaborées à partir des résultats des recensements agricoles 2000 et 2010 pour les fiches « Agriculture » et des données issues des enquêtes annuelles de branche « Exploitation forestière » et « Scierie, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » pour la fiche « Forêt ».

Ces données sont complétées et/ou actualisées par des informations récentes issues de fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier CLAP (INSEE), recensement de la population (INSEE), Agence Bio.

### Définition

Le concept d'exploitation agricole, utilisé dans cette étude, correspond à la définition du recensement agricole. À ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.

- Elle atteint une **certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).

- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La notion de « taille » d'exploitation est définie au regard de la dimension économique établie à partir du produit brut standard et non de la surface agricole utile.

### Expression des surfaces

Les surfaces agricoles peuvent être rattachées soit :

- **Au siège de l'exploitation agricole** : dans ce cas, sont comptabilisées les surfaces des exploitations dont le siège est situé au sein du périmètre du SCoT. Ainsi, certaines de ces terres hors territoire sont comptabilisées si l'exploitation s'étend sur plusieurs communes et a contrario, certaines terres situées sur le territoire ne sont pas comptabilisées si elles dépendent d'une exploitation dont le siège est situé hors territoire.

- **À la commune de rattachement de la parcelle** : dans ce cas, ne sont comptabilisées que les surfaces incluses dans le périmètre du SCoT, qu'elles appartiennent ou non à des exploitations dont le siège est situé dans le périmètre du SCoT.

En règle générale, les surfaces du recensement agricole sont toutes rattachées au siège de l'exploitation alors que les surfaces issues des données de la PAC peuvent être rattachées au siège ou à la commune de la parcelle.

►►► POUR SE SITUER



|                         |                        |                      |                           |                               |                             |                               |                            |               |
|-------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------|
| 1 AIX                   | 12 CHAVEROCHE          | 23 FENIERS           | 34 LE MAS-D'ARTIGE        | 45 MEYRIGNAC-LEGLISE          | 56 POUSSANGES               | 67 SAINT-HILAIRE-FOISSAC      | 78 SAINT-SETIERS           | 89 USSEL      |
| 2 ALLEYRAT              | 13 CHIRAC-BELLEVUE     | 24 FEYT              | 35 LIGINIAC               | 46 MILLEVACHES                | 57 ROCHE-LE-PEYROUX         | 68 SAINT-HILAIRE-LUC          | 79 SAINT-SULPICE-LES-BOIS  | 90 VALIERGUES |
| 3 AMBRUGEAT             | 14 CLAIRAUX            | 25 LA COURTINE       | 36 LIGNAREIX              | 47 MONESTIER-MERLINES         | 58 ROSIERS-D'EGLETONS       | 69 SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX     | 80 SAINT-VICTOUR           | 91 VEYRIERES  |
| 4 BEISSAT               | 15 COMBRESSOL          | 26 LAFAGE-SUR-SOMBRE | 37 MAGNAT-L'ETRANGE       | 48 MONESTIER-PORT-DIEU        | 59 SAINT-ANGEL              | 70 SAINT-MERD-DE-LAPLEAU      | 81 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT |               |
| 5 BELLECHASSAGNE        | 16 CONFOLENT-PORT-DIEU | 27 LAMAZIERE-BASSE   | 38 MALLERET               | 49 MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE | 60 SAINT-BONNET-PRES-BORT   | 71 SAINT-MERD-LA-BREUILLE     | 82 SARRAN                  |               |
| 6 BORT-LES-ORGUES       | 17 COUFFY-SUR-SARSONNE | 28 LAMAZIERE-HAUTE   | 39 MARCILLAC-LA-CROISILLE | 50 MOUSTIER-VENTADOUR         | 61 SAINTE-MARIE-LAPANOUZE   | 72 SAINT-MERD-LES-OUSSINES    | 83 SARROUX-SAINT JULIEN    |               |
| 7 BUGEAT                | 18 COURTEIX            | 29 LAPLEAU           | 40 MARGERIDES             | 51 NEUVIC                     | 62 SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS   | 73 SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE  | 84 SERANDON                |               |
| 8 CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE | 19 DARNETS             | 30 LAROCHE-PRES-FEYT | 41 MAUSSAC                | 52 PALISSE                    | 63 SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE | 74 SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU | 85 SORNAC                  |               |
| 9 CHAPELLE-SPINASSE     | 20 DAVIGNAC            | 31 LATRONCHE         | 42 MERLINES               | 53 PERET-BEL-AIR              | 64 SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES | 75 SAINT-PARDOUX-LE-NEUF      | 86 SOUDEILLES              |               |
| 10 CHAUMEIL             | 21 EGLETONS            | 32 LAVAL-SUR-LUZEGE  | 43 MESTES                 | 54 PEROLS-SUR-VEZERE          | 65 SAINT-FREJOUX            | 76 SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX     | 87 SOURSAC                 |               |
| 11 CHAVANAC             | 22 EYGURANDE           | 33 LE JARDIN         | 44 MEYMAC                 | 55 PEYRELEVADE                | 66 SAINT-GERMAIN-LAVOLPS    | 77 SAINT-REMY                 | 88 THALAMY                 |               |

## Plus de 30 % de l'espace dédié à l'agriculture

### 70 000 hectares déclarés à la PAC en 2015

Avec plus de 70 000 hectares de SAU <sup>(\*)</sup> déclarés à la PAC en 2015, l'agriculture occupe globalement plus de 30 % de l'espace du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour où les espaces agricoles alternent avec les espaces boisés. Toutefois on observe quelques disparités. Dans le quart sud-ouest, l'agriculture représente souvent moins de 20 % de l'espace communal alors qu'au nord-est, elle occupe plus du tiers, voire la moitié de l'espace pour certaines communes.

<sup>(\*)</sup> SAU : surface agricole utilisée. Cette surface est localisée à la commune de la parcelle.

### Prédominance des prairies

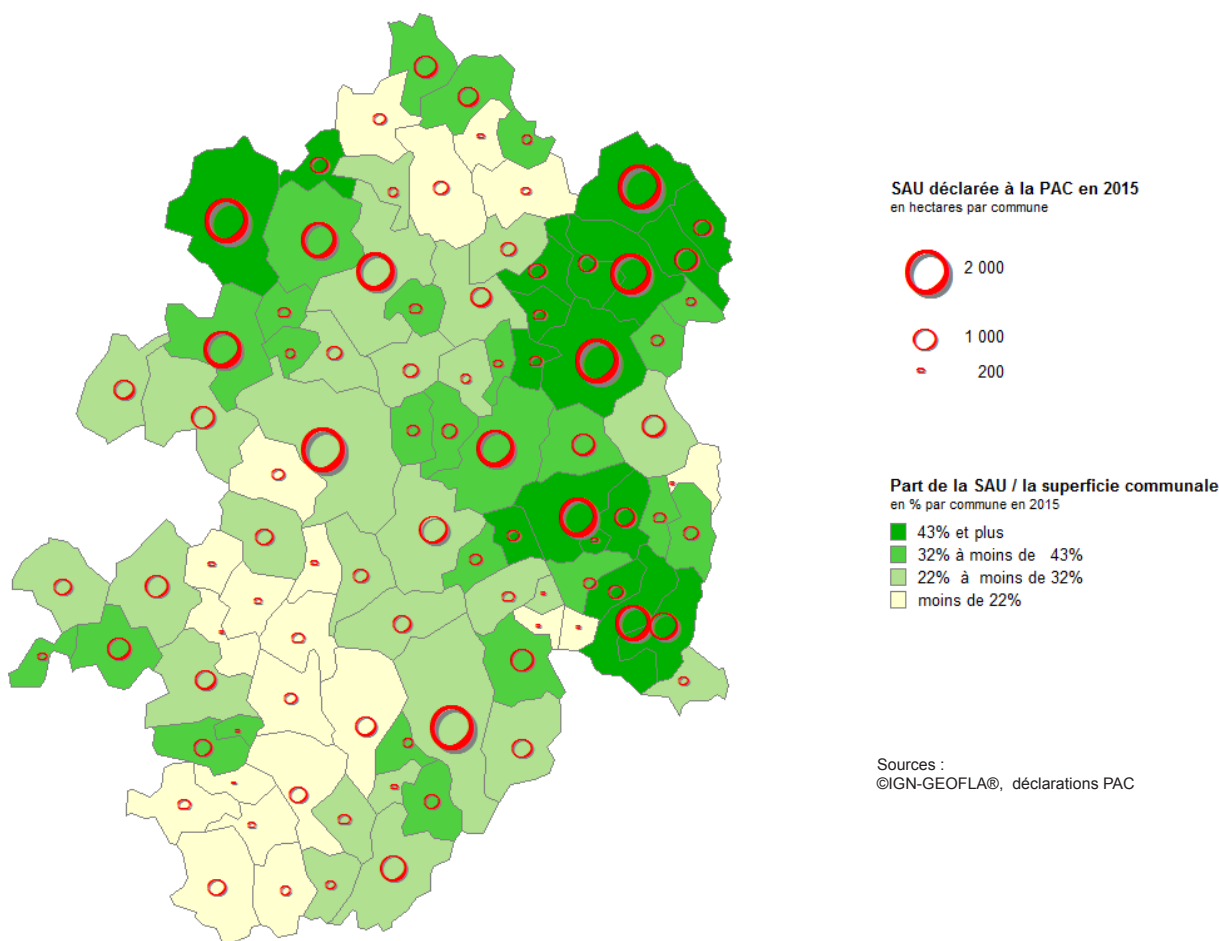
Les prairies et fourrages recouvrent plus de 95 % de la SAU. Ce sont essentiellement des prairies naturelles et temporaires. Les fourrages annuels, composés aux trois quarts de maïs ensilage, représentent moins de 2 % de la surface fourragère.

Le reste de SAU est essentiellement recouvert de céréales à paille. Il s'agit pour les trois quarts de triticales, dont une part importante doit servir à l'alimentation animale.

### Une SAU en progression entre 2008 et 2015

Entre 2008 et 2015, la SAU déclarée à la PAC a augmenté de 1 150 hectares. Cette progression de 1,7 % est légèrement plus forte que dans le reste de la Corrèze (+1,4 %) et plus marquée que dans le reste de la Creuse (+0,3 %).

### L'agriculture très présente à l'est du territoire



»»



## Une consommation foncière moindre

### Un espace faiblement artificialisé

La base de données géographiques CORINE Land Cover permet d'évaluer l'occupation de l'espace d'un territoire et son évolution. Selon cette base, au sein du périmètre du SCoT, les espaces artificialisés occupent moins de 2 % de l'espace en 2012, alors que les espaces forestiers s'étendent sur près de 62 % du territoire et les espaces agricoles 36 %. Par ailleurs, les zones humides et les surfaces en eau occupent moins d'1 % de l'espace.

### Une structure spatiale relativement stable

La structure territoriale de ce territoire varie assez peu entre 2000 et 2012 : les espaces artificialisés progressent de 3 %, soit 135 hectares ; les espaces agricoles gagnent 903 hectares (+1 %) et les espaces forestiers ou naturels perdent 1 045 hectares (-1 %). Les zones humides et les surfaces en eau demeurent stables sur cette période.

### Infrastructures routières et tissu urbain « discontinu », principaux facteurs d'artificialisation

Entre 2000 et 2006, les infrastructures routières ont gagné 265 hectares et le tissu urbain discontinu (c'est-à-dire les constructions coexistant avec des surfaces végétalisées) progresse de 250 hectares. On note également, au niveau des autres infrastructures, une augmentation des espaces dédiés aux équipements sportifs ou de loisirs (+65 hectares) ainsi qu'aux zones d'activités et/ou commerciales (+56 hectares). À noter que la majeure partie de ces réalisations étaient déjà en chantier en 2010 (et donc déjà répertoriées dans la catégorie « artificialisé ») ce qui explique la différence entre le détail de ces surfaces et la progression de seulement 135 hectares des espaces artificialisés annoncée au paragraphe précédent.

Au niveau territorial, cette artificialisation correspond à la construction de l'autoroute A89 et à l'urbanisation périphérique de quelques chefs lieux principaux du territoire (Égletons, Meymac et Ussel).

### Méthodologie :

La base de données géographiques CORINE Land Cover est un **inventaire biophysique de l'occupation du sol** réalisé à partir de la photo-interprétation humaine d'images satellites. Cette occupation **biophysique** privilégie la nature des objets (forêts, cultures, surfaces en eau, roches affleurantes, etc.) plutôt que leur fonction socio-économique (usage).

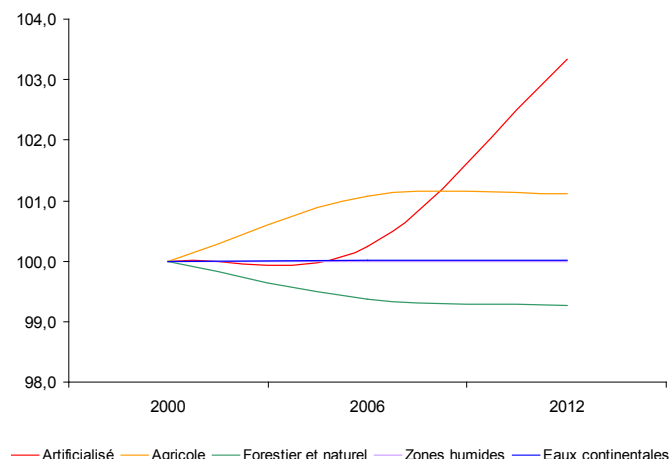
La surface de la plus petite unité cartographiée (et du seuil de description) est de **25 hectares pour les bases complètes et de 5 hectares pour les bases de changement entre millésimes**.

Pour satisfaire au critère de superficie minimale cartographiée, certains modes d'occupation ont dû être regroupés au sein des postes suivants :

- 242 - Systèmes cultureux complexes (regroupent divers types de cultures) ;
- 243 - Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle importante ;
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation : recouvre des espaces boisés et ouverts, mais qui peuvent résulter de la dégradation d'une forêt, ou au contraire d'une colonisation de l'espace par une forêt.

## Évolution des différents types d'espaces entre 2000 et 2012

en indice base 2000



Source : Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover 2000, 2006, 2012

### Une artificialisation axée autour de l'A89

Localisation des espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés entre 1990 et 2012



Sources : ©IGN-GEOFLA®, Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover 2000, 2006, 2012

## Progression des GAEC et consolidation de la moitié des exploitations

### Prédominance des exploitations individuelles

Plus des trois quarts des structures agricoles sont sous statut d'exploitation individuelle en 2010. Elles valorisent plus de la moitié de la SAU du territoire.

Les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) constituent le mode sociétaire le plus répandu. Ces structures représentent 8 % de l'effectif des exploitations et regroupent plus du tiers de la SAU du territoire. Viennent ensuite les EARL qui représentent 8 % des structures et 12 % de la SAU.

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 176 exploitations (baisse de 15 %) mais a gagné 1 026 hectares de SAU (+1,5 %).

### Agrandissement et restructuration des exploitations

#### 71 hectares de SAU moyenne en 2010

Avec une SAU moyenne –tous statuts confondus– de 71 hectares en 2010, les exploitations du SCot du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour sont plus étendues que dans le reste de la Corrèze où la moyenne se situe à 39 hectares alors qu'elles s'apparentent à celles du reste de la Creuse (69 hectares en moyenne).

#### Progression de 12 ha de la SAU entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, la SAU a augmenté de 12 hectares en moyenne. Sur cette période, les exploitations individuelles enregistrent un net recul, tant en effectif (-26 %) qu'en SAU totale (-23 %), alors que les GAEC voient leur effectif croître de 52 % et leur SAU de près de 65 %. Il en va de même pour les EARL qui progressent de 14 % en effectif et 25 % en SAU exploitée.

Cela traduit un phénomène de concentration et/ou restructuration du parcellaire et des exploitations. Toutefois, cette tendance est loin d'être homogène : certaines exploitations gagnent en surface, d'autres diminuent, d'autres se restructurent juridiquement...

Les données issues des déclarations PAC, permettant une comparaison individuelle des exploitations, contribuent à éclairer plus précisément ce phénomène. Nous étudierons cette évolution sur la période 2008 à 2015.

### Confirmation de cette tendance par les déclarations PAC

#### Trois arrivants pour quatre partants entre 2008 et 2015

En 2008, 919 agriculteurs déclaraient au total 69 142 hectares de SAU <sup>(1)</sup> à la PAC. En 2015, nous retrouvons une surface équivalente (69 564 hectares) mais avec 844 déclarants, soit une diminution de 8 %.

Ainsi, sur cette période, 305 déclarants ont cessé de déclarer alors qu'on a enregistré 230 nouveaux déclarants <sup>(2)</sup>, soit un taux de reprise des exploitations (arrivants/partants) de 75 %. Conjointement, sur les 20 062 hectares libérés par les

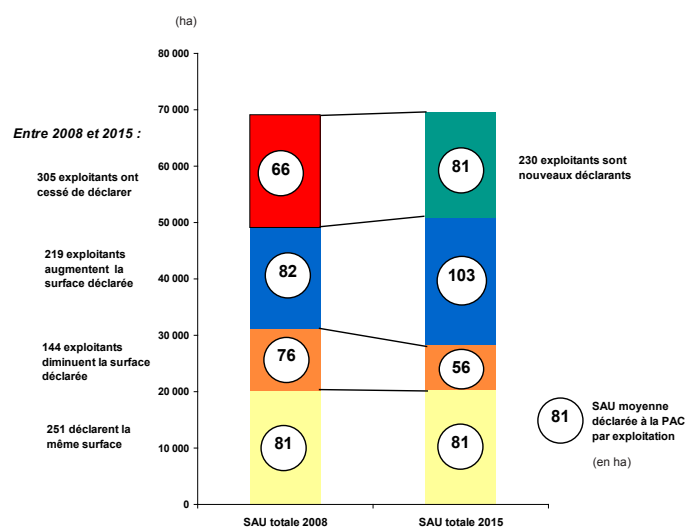
#### Répartition de la SAU par statut d'exploitation en 2010

Unités : effectif, hectare, an

| Statut d'exploitation     | Effectif   | SAU           | Âge moyen du chef |
|---------------------------|------------|---------------|-------------------|
| Exploitation individuelle | 749        | 36 747        | 50                |
| GAEC                      | 149        | 23 926        | 42                |
| EARL                      | 74         | 8 165         | 49                |
| Autres statuts            | 25         | 2 191         | 44                |
| <b>Ensemble</b>           | <b>997</b> | <b>71 028</b> | <b>49</b>         |

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

#### Consolidation et/ou structuration de la moitié des exploitations entre 2008 et 2015



Source : ASP - Déclarations PAC

« partants », 18 664 ont été repris par les nouveaux déclarants, soit un taux de reprise des terres de 93 %.

Par ailleurs, 614 exploitations ont déclaré des surfaces en 2008 et 2015. Parmi elles, 41 % ont déclaré la même SAU, 23 % ont diminué leur déclaration de 20 hectares en moyenne et 36 % l'ont augmentée de 21 hectares en moyenne.

Ainsi, au delà d'une augmentation moyenne de 7 hectares de SAU déclarée entre 2008 et 2015, on constate une tendance de restructuration et/ou consolidation pour plus de la moitié des exploitations.

<sup>(1)</sup> SAU déclarée au siège d'exploitation.

<sup>(2)</sup> Y compris les changements de N°PACAGE faisant suite au changement de statut ou de chef d'exploitation.



## Augmentation conséquente de la SAU pour plus de la moitié des exploitations

Avec une SAU déclarée moyenne de 81 hectares, les nouveaux déclarants (27 % des exploitations en 2015) disposent d'exploitations plus étendues que celles qui ont cessé de déclarer (66 hectares).

Parallèlement, près du tiers des exploitations présentes en 2015, ont augmenté la SAU déclarée de 21 hectares en moyenne sur la même période. À noter qu'avec une SAU moyenne de 82 hectares en 2008, ces dernières étaient déjà les plus étendues.

## Progression marquée des GAEC

La comparaison du statut d'exploitation des structures ayant cessé de déclarer entre 2008 et 2015 et de celui des nouveaux déclarants, montre un très net recul des exploitations individuelles et des EARL (sociétés le plus souvent unipersonnelles) au profit des GAEC. En effet, ces derniers représentent 11 % de l'effectif et moins de 20 % de la SAU des cédants, alors que près du tiers de l'effectif et plus de la moitié de la SAU totale des nouveaux déclarants est en GAEC.

Cette progression n'est pas anodine. Au delà des avantages fiscaux et sociaux qu'offre ce statut, le GAEC est avant tout un groupement de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production. On peut certainement en déduire la volonté d'optimiser des moyens de production pour faire face à une conjoncture difficile tout en bénéficiant de la transparence fiscale et sociale du GAEC.

## Net recul des entreprises individuelles au profit des GAEC

Répartition des exploitations ayant cessé de déclarer à la PAC et des nouveaux déclarants entre 2008 et 2015 selon leur statut

Unités : effectif, hectare

| Statut juridique          | Exploitants ayant cessé de déclarer |               | Nouveaux déclarants |               |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                           | Effectif 2008                       | SAU 2008      | Effectif 2015       | SAU 2015      |
| Exploitation individuelle | 221                                 | 11 046        | 130                 | 6 096         |
| GAEC                      | 32                                  | 3 887         | 72                  | 9 892         |
| EARL                      | 44                                  | 4 356         | 19                  | 2 086         |
| Autre forme sociétaire    | 7                                   | 697           | 9                   | 590           |
| <b>Total</b>              | <b>304</b>                          | <b>19 985</b> | <b>230</b>          | <b>18 664</b> |

Source : ASP - Déclarations PAC

## 70 jeunes agriculteurs ont bénéficié de l'aide à installation entre 2011 et 2014

Sur le territoire, 70 « jeunes agriculteurs » ont bénéficié d'une aide à l'installation de jeunes agriculteurs (\*) au titre de la PAC entre 2011 et 2014. La moitié des bénéficiaires ont perçu cette aide en qualité d'associé d'exploitation.

## Près de la moitié des installations en GAEC

Ainsi, durant cette période, 61 exploitations ont été concernées par cette aide. Près de la moitié d'entre elles sont des GAEC, 45 % ont le statut d'exploitation individuelle et les autres sont des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ou des sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA).

## Remplacement d'associé ou consolidation d'exploitations existantes

Par ailleurs, une trentaine d'exploitations ayant bénéficié de l'aide à l'installation ont conservé le même identifiant PACAGE en 2011 et 2014. On peut donc penser qu'il s'agit ici des installations de jeunes agriculteurs en qualité d'associé, soit en remplacement d'un associé partant, soit en augmentation du nombre d'associés. Ainsi, la moitié de ces structures ont conservé une SAU équivalente en 2011 et 2014 (111 hectares en moyenne) alors que les autres ont augmenté leur SAU de 30 hectares, passant ainsi de 99 hectares en moyenne en 2011 à 129 hectares en 2014.

## Reprise d'exploitations

Enfin, 31 exploitations ayant bénéficié de cette aide ne sont pas répertoriées dans les déclarants en 2011 et à ce titre, correspondent vraisemblablement aux reprises d'exploitation par un jeune agriculteur en qualité de chef d'exploitation. Elles disposent en moyenne d'une SAU de 100 hectares en 2014.

## 61 exploitations concernées par l'aide JA entre 2011 et 2014

Unités : effectif, hectare

| Statut d'exploitation                               | Effectif  | SAU déclarée en 2014 |
|-----------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| Exploitation individuelle                           | 28        | 1 623                |
| Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) | 30        | 4 886                |
| Autre statut                                        | 3         | 271                  |
| <b>Total</b>                                        | <b>61</b> | <b>6 780</b>         |

Source : ASP - Déclarations PAC

(\*) Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Le fichier de paiement des ces aides au titre du second pilier de la PAC permet d'éclairer certains points de l'installation en agriculture sur le territoire. Toutefois, cette approche demeure incomplète, car elle n'appréhende pas les installations non aidées.

## Une terre d'élevage

### Des exploitations spécialisées dans l'élevage bovin viande ...

Comme en Corrèze et en Creuse, l'élevage bovin représente une part essentielle de l'activité des exploitations du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour. En 2010, sur les 1 013 exploitations agricoles recensées, 771 disposent d'un cheptel de 83 087 bovins. Les élevages bovins valorisent 97 % de la surface agricole du SCoT. L'assolement de ces structures est dominé par la prairie.

Sur le SCoT, sept exploitations sur dix sont spécialisées dans la viande bovine. L'orientation en bovin lait concerne 14 % des exploitants.

### ... orienté dans la production de broutards

Le système d'élevage bovin viande est orienté naisseurs pour 68 % des exploitations et producteurs de veaux pour 23 %.

La part d'exploitations orientées naisseurs est supérieure à ce qui est observé en Corrèze (51 %). À l'inverse, elles sont moins nombreuses à produire des veaux, notamment des veaux sous la mère.

Parmi les 345 exploitations orientées naisseurs, 245 sont spécialisées dans la production de broutards. Les autres produisent du broulard repoussé. Veaux allaitants élevés par leur mère qu'ils accompagnent aux pâtures, les broutards sont sortis de l'exploitation le plus souvent entre 8 et 12 mois. Les plus âgés sont dits « repoussés ». En 2016, 521 exploitations du SCoT ont exporté 16 000 jeunes bovins de 6 à 18 mois à destination le plus souvent d'ateliers d'engraissement en Italie et en Espagne. Si la plupart des exploitations ont exporté moins de 50 broutards dans l'année, 30 élevages ont exporté plus de 80 jeunes bovins chacun en 2016.

### ... et très extensif

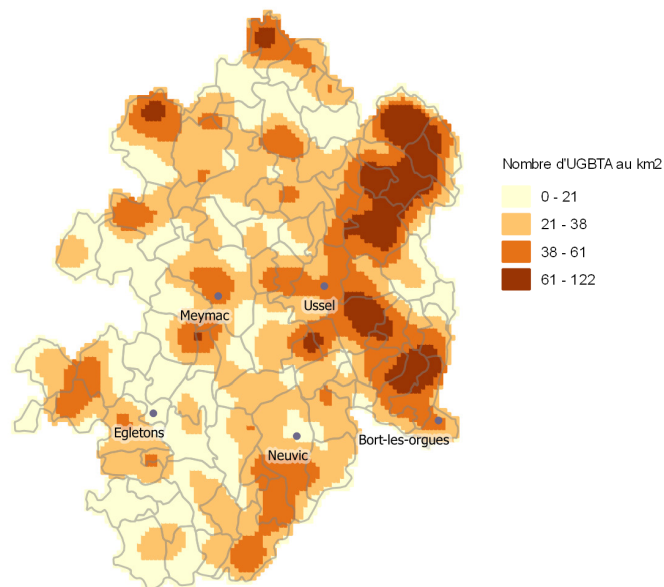
Les élevages bovins viande sont extensifs et de grande taille. Avec 57 vaches sur une SAU moyenne de 95 hectares, ils sont plus étendus que les autres exploitations, notamment celles de bovins lait qui comptent en moyenne 75 hectares de SAU. En Corrèze, les élevages bovins viande sont également extensifs, avec une surface moyenne de 67 hectares pour 49 vaches.

### Des aides de la PAC pour soutenir l'élevage

En 2014, 600 éleveurs ont perçu la PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante) pour un montant total de 6,3 millions d'euros. Aide européenne directe, la PMTVA avait pour objectif de maintenir les élevages de bovins destinés à la production de viande. Le caractère allaitant est reconnu pour un cheptel de femelles (hors races laitières) destinées à l'élevage de veaux pour la production de viande. Le montant par vache primée s'élevait à 173 euros en 2014. Les éleveurs concernés ont perçu en moyenne 10 500 euros.



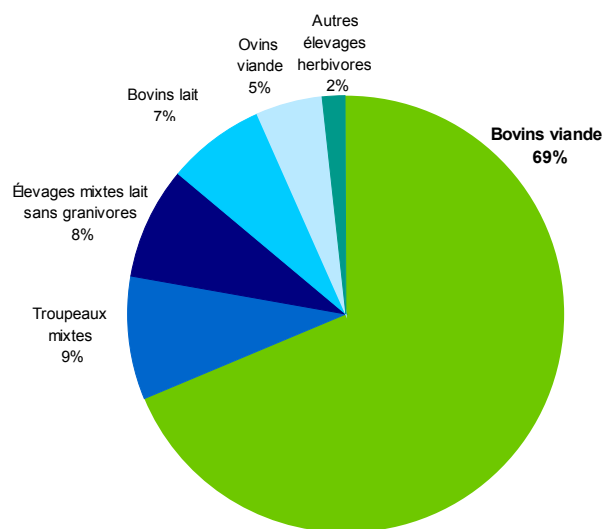
### Localisation des exploitations spécialisées bovin viande SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour



Champ : exploitations spécialisées en bovin viande, typologie Inosys  
Rayon de lissage = 4 km ; UGBTA : unité gros bétail - total alimentation

Sources : ©IGN, Agreste - RA 2010

### Exploitations avec au moins un élevage herbivore



Source : Agreste, Recensement agricole 2010 - Typologie Inosys

**Typologie Inosys** : typologie élaborée en concertation avec les Chambres d'agriculture et les Instituts techniques.

Les élevages dits naisseurs correspondent aux exploitations spécialisées en bovin viande et ayant un nombre de veaux mâles produits pour l'élevage supérieur à 20 % du nombre de vaches mères. Sont exclus les élevages naisseurs-engraisseurs ayant un nombre de veaux mâles vendus pour la boucherie supérieur à 20 % du nombre de vaches mères, et les exploitations non spécialisées combinant plusieurs productions.

► Pour en savoir plus : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7412A27.pdf>





En 2014, les 600 exploitants bénéficiaires de la PMTVA ont déclaré 46 850 vaches allaitantes ou génisses primables. C'est 1 200 têtes de moins qu'en 2010, et 40 exploitations aidées en moins. La baisse du nombre d'élevages s'est accompagnée d'une augmentation de la taille des troupeaux : 56 animaux primés par exploitation en moyenne en 2010 et 78 en 2014.

Autre aide de la PAC, l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, a été versée en 2014 à 119 éleveurs de la région, pour un montant de 114 000 euros. Avec un montant de 78 euros par effectif primé, chaque éleveur aidé a reçu en moyenne 957 euros.

## La moitié des bovins abattus le sont sur le territoire

En 2013, toutes races et effectifs confondus, 8 540 bovins ont été sortis des élevages pour être abattus. La moitié des effectifs abattus sont des jeunes bovins de moins de 8 mois et 37 % sont des vaches. Les mâles ou génisses de plus de 8 mois représentent 13 % des abattages. Comme pour la région Nouvelle-Aquitaine, 14 % sont de race laitière. C'est deux fois moins que la part nationale.

Les bovins produits sur le SCoT représentent 12 % des abattages du département de la Corrèze en 2013 (et 6 % de la Corrèze et de la Creuse).

Deux abattoirs sont implantés sur le périmètre du SCoT : Charal à Égletons et GUAU à Ussel.

La moitié des bovins produits sur le territoire y sont abattus (respectivement 35 % et 16 %). 18 % sont envoyés dans un des trois autres abattoirs implantés en Corrèze, notamment à Argentat-sur-Dordogne et 7 % dans un autre abattoir de Nouvelle-Aquitaine (il n'y a pas d'abattoir en Creuse). Les autres principaux lieux d'abattage des bovins produits sur le SCoT sont situés dans les régions limitrophes : 9 % en Occitanie (dans le Lot) et 9 % en Auvergne-Rhône-Alpes (dans la Haute-Loire et l'Allier).

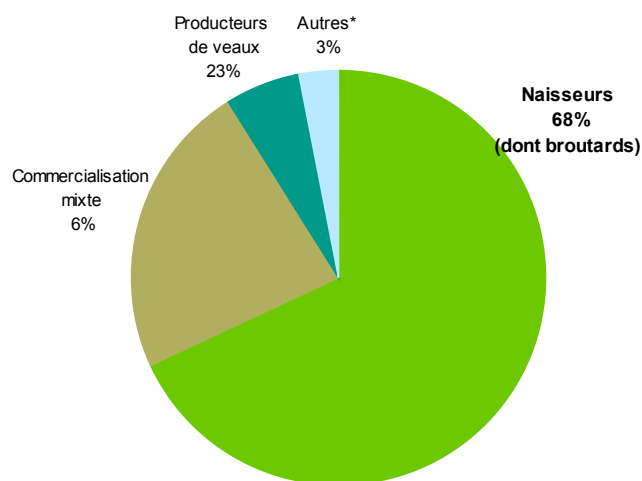
## Création d'un centre d'engraissement de jeunes bovins

En 2016 un centre d'engraissement a été créé à Saint-Martial-le-Vieux, sur l'ancien site militaire de la Courtine. Porté par un collectif d'éleveurs, l'objectif était de disposer localement d'un atelier d'engraissement pour les broutards produits dans le secteur et jusqu'alors destinés à être exportés en Italie. Alliance Millevaches, société par actions simplifiée, regroupe des éleveurs et des non-éleveurs, dont la SVA Jean Rozé, filiale du groupe « Les Mousquetaires-Intermarché ».

Début 2017, 45 exploitations y envoient leurs jeunes bovins. Le prix est fixé à l'arrivée des broutards au centre. La production est destinée à la grande distribution. La capacité d'accueil est aujourd'hui de 400 animaux, avec un élargissement futur à 800 têtes.

Le centre d'engraissement, appelé par ses détracteurs « la ferme des 1000 veaux », suscite de nombreuses polémiques, de la part d'associations environnementales ou animales.

## Répartition des exploitations spécialisées bovin viande



\* Autres : veaux de boucherie, naisseurs-engraisseurs, engraisseurs

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - Typologie Inosys

## Effectif de bovins

|                                       | Effectif      | %           |
|---------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>Vaches</b>                         |               |             |
| Vaches allaitantes                    | 35 499        | 42%         |
| Vaches laitières                      | 3 508         | 4%          |
| <b>Autres gros bovins</b>             |               |             |
| Génisses de plus de 1 an              | 14 515        | 17%         |
| Mâles de plus de 1 an                 | 3 009         | 4%          |
| <b>Bovins de moins de 1 an</b>        |               |             |
| Veaux de moins de 8 mois              | 23 242        | 28%         |
| Jeunes bovins de 8 à moins de 12 mois | 4 090         | 5%          |
| <b>Effectif bovins</b>                | <b>83 863</b> | <b>100%</b> |

Source : BDNI au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Races des vaches

|                          | Effectif      | %           |
|--------------------------|---------------|-------------|
| Limousine                | 29 705        | 76%         |
| Charolaise               | 2 949         | 8%          |
| Autres races allaitantes | 2 845         | 7%          |
| Holstein                 | 2 135         | 5%          |
| Autres races laitières   | 1 373         | 4%          |
| <b>Total vaches</b>      | <b>39 007</b> | <b>100%</b> |

Source : BDNI au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Extensification des systèmes d'élevage d'herbivores

### Confirmation du phénomène de restructuration des exploitations bovines

Entre 2000 et 2010, le territoire perd 20 % des éleveurs de bovins viande alors que le cheptel de vaches à viande progresse de près de 2 %. La moyenne par élevage gagne ainsi plus de 10 têtes. Après 2010, les éléments des déclarations PAC relatifs aux aides animales viennent confirmer ce constat ainsi que celui de restructuration/consolidation des exploitations que nous avons identifié à partir des déclarations de surface (cf. fiche N°2). La surface moyenne par exploitation déclarée ainsi que les effectifs moyens de bovins, ou les quotas primés par exploitation, ont augmenté entre 2010 et 2014, alors que l'on enregistre une érosion régulière du nombre de déclarants, quelle que soit la catégorie d'aide.

### Extensification du système de production bovine

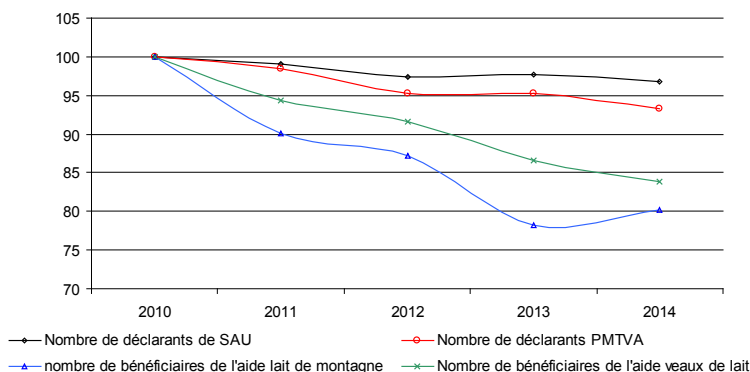
Entre 2010 et 2014, les effectifs déclarés à l'aide au maintien du cheptel allaitant ont légèrement diminué (-1,7 %) alors que les surfaces déclarées à la PAC progressent légèrement (2,7 %). Ce phénomène peut ainsi traduire une tendance d'extensification de l'élevage.

Dans le même temps, les effectifs de veaux de lait et bio déclarés et les quotas primés diminuent respectivement de -8,7 % et -10,2 %. Certes ces tendances s'appliquent à des effectifs limités (moins d'une centaine d'éleveurs laitiers et 120 producteurs de veaux), mais elles confirment également le phénomène d'extensification, voire de simplification de l'élevage bovin allaitant. Ces productions « traditionnelles » sont beaucoup plus contraignantes en temps et main-d'œuvre que celle de brouards extensifs et elles sont souvent réalisées sur des exploitations de taille moyenne. Au départ à la retraite du chef d'exploitation, il y a lieu de penser que les terres et le cheptel de ces structures seront repris, non pas dans l'optique de poursuivre la production laitière ou de veaux sous la mère, mais plutôt de conforter une exploitation existante productrice de brouards.

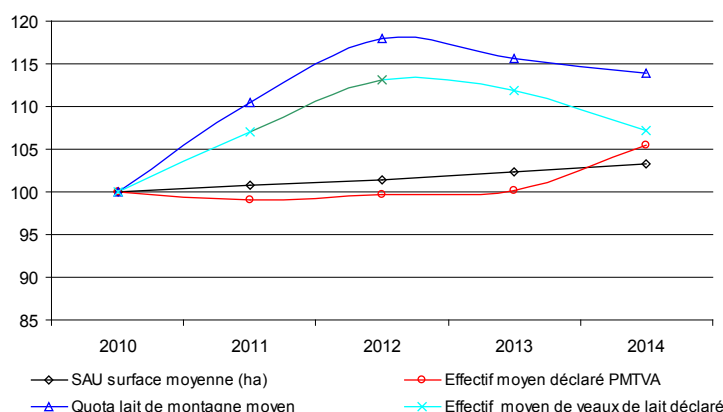
Au niveau financier, la suppression de la plus-value apportée par le lait ou la production de veaux de lait sous la mère est en partie compensée par l'augmentation des quantités produites d'animaux maigres à moindre coût associée à une optimisation des aides.

En revanche, au niveau territorial, cette stratégie entraîne la suppression d'une plus-value locale –et non délocalisable– apportée par ce type de productions « traditionnelles ». Leur disparition peut priver le territoire de ressources ou de leviers d'action au niveau du développement local, notamment au niveau de la promotion du territoire au travers de produits « typiques », le développement de circuits-courts de commercialisation, etc.

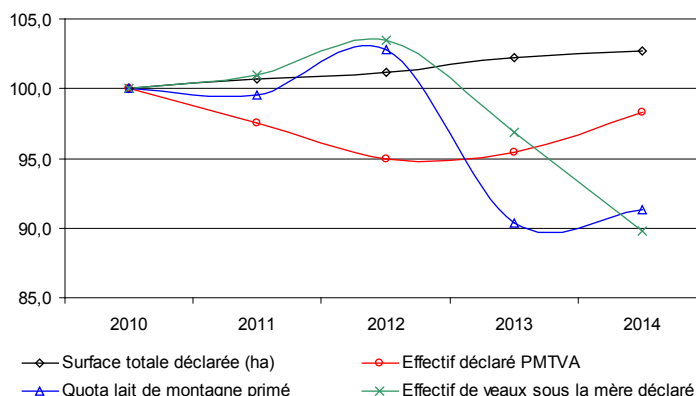
**Baisse du nombre de déclarants aux aides PAC entre 2010 et 2014 (\*)**



**Progression des effectifs, surfaces ou quotas moyens par exploitation (\*)**



**Chute des effectifs de veaux de lait et des quotas « lait de montagne » primés (\*)**



(\*) Évolution calculée en indice base 2010

Source : ASP - Déclarations PAC



## Régression de l'élevage de bovins lait

En 2015, 85 éleveurs sont titulaires d'un quota laitier et la référence totale du territoire s'élève à 21,2 millions d'hectolitres. La majeure partie de ces élevages sont situés à l'est du territoire, zone couverte par l'AOP « Bleu d'Auvergne » et pour une moindre part l'AOP « Cantal ». La quasi-totalité d'entre eux livrent leur production à une industrie agroalimentaire et moins d'une dizaine disposent d'un quota vente directe qui représente moins de 3 % du litrage total.

Deux entreprises collectent plus des trois quarts de la production du territoire. Ainsi, la moitié des éleveurs livrent leur production à la coopérative « Auvergne Limousin » à Auzances en Creuse et un tiers au groupe Lactalis. Les autres producteurs livrent au Groupement des laitiers du Pays d'Oc ou au fromager Wächli producteur de Saint-Nectaire.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'éleveurs de vaches laitières a diminué d'un quart, le cheptel a perdu 17 % de ses effectifs et l'effectif moyen par élevage n'a progressé que de trois unités.

Cette tendance se poursuit actuellement car au 31/12/2016, on dénombre 3 500 vaches laitières soit 17 % de moins qu'en 2010.

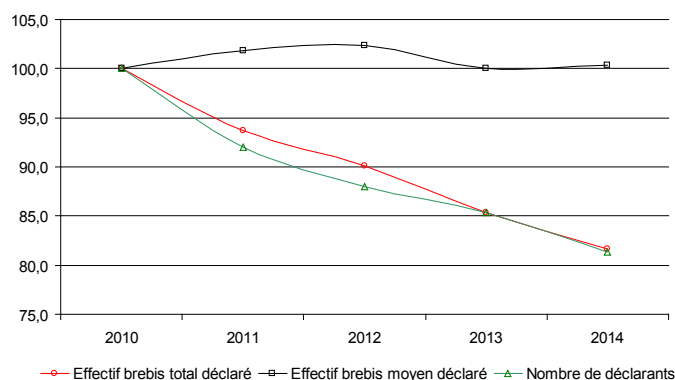
Par ailleurs, l'arrêt du régime des quotas laitiers en avril 2015 et la mise en place de l'aide laitière de base en zone de montagne, influent sur le devenir de ces élevages à court et moyen terme. Il sera intéressant d'évaluer l'effet de cette aide destinée à maintenir la production laitière en zone de montagne dans un contexte de libéralisation du marché du lait.

## Nette régression de l'élevage d'ovins viande

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu près de 30 % de ses élevages d'ovins viande et le cheptel de brebis mères a chuté

de plus du quart. Au niveau des élevages, l'effectif moyen ne progresse que de deux unités durant cette période. L'analyse des données des déclarations à la PAC vient confirmer cette tendance pour la période 2010-2014. Le nombre de déclarants ainsi que celui des effectifs déclarés chutent de manière régulière et conjointe, sans progression de l'effectif moyen des élevages. Le renouvellement des élevages semble en difficulté : entre 2010 et 2014, 38 éleveurs ont cessé de déclarer et l'on enregistre seulement 14 nouveaux déclarants, soit un taux de reprise (arrivants/partants) de moins de 40 %.

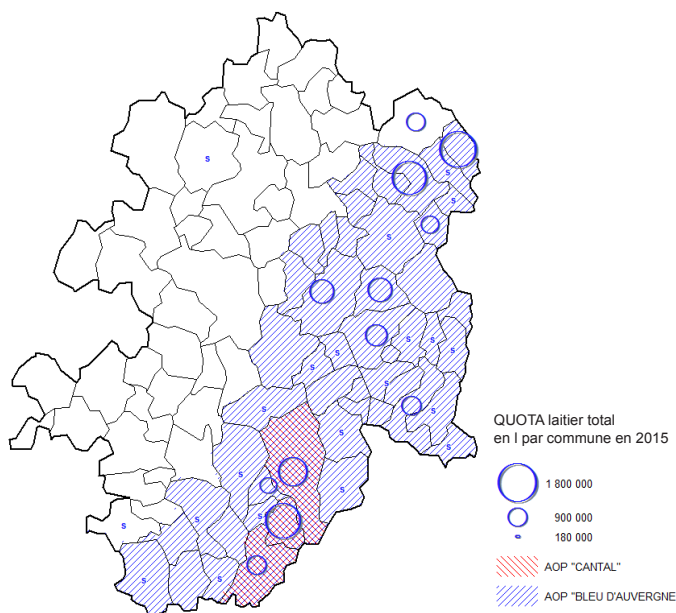
### Net recul de l'élevage ovien (\*)



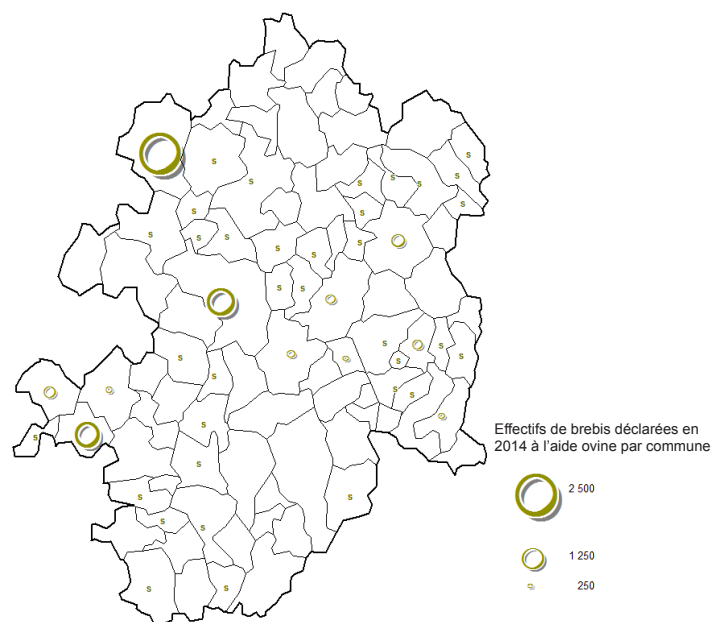
(\*) Évolution calculée en indice base 2010

Source : ASP - Déclarations PAC

### Les élevages laitiers implantés à l'est du territoire



### Les élevages ovins disséminés sur le territoire



s : secret statistique, il s'agit des communes soumises au secret statistique pour ces données, c'est-à-dire ayant moins de 3 éleveurs.

Sources : ©IGN-GEOFLA®, ASP - Données PAC

## Les aides de la PAC, un soutien essentiel pour l'agriculture du SCoT

### Un soutien à l'élevage

En 2014, 870 exploitants ont effectué une déclaration PAC. Parmi eux, 836 ont perçu effectivement une aide. C'est 40 bénéficiaires de moins qu'en 2010.

Les aides du premier pilier ont été versées à 830 exploitations pour un montant total net de 16,9 millions d'euros, soit 20 260 € par exploitation aidée. Les aides découplées représentent 57 % de ce montant versé, et les aides couplées, 43 %.

Dans cette terre d'élevage, les aides animales représentent une part importante des aides couplées de la PAC versées aux exploitants du SCoT, notamment celles portant sur le cheptel allaitant. Un montant de 7,2 millions d'euros a été versé à 706 exploitations au titre des aides animales, soit en moyenne 11 000 euros par exploitation aidée. La prime au maintien du troupeau de vache allaitante, PMTVA, représente 88 % de cette aide animale, l'aide aux ovins 7 % et les autres aides 5 % (aide au lait de montagne et aide aux veaux sous la mère ou bio).

Les aides végétales concernent 58 agriculteurs pour un montant total de 120 000 euros.

Les aides surfaciques du second pilier sont versées à 720 exploitations, pour un montant de 11,7 millions d'euros. Ce montant correspond principalement à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN : 68 %), le territoire étant une zone de montagne.

Au titre du second pilier, un million d'euros a été versé sous forme d'aide à l'investissement. En 2014, les aides principales sont le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE : 534 000 €) et la dotation jeunes agriculteurs (DJA : 314 000 €).

Le PMBE permet la rénovation ou la construction neuve de bâtiments d'élevage. Entre 2012 et 2014, cette aide a été versée à 91 agriculteurs, dont 35 en 2014.

Sur cette même période, 50 jeunes agriculteurs de moins de 40 ans ont bénéficié d'un dispositif d'aide à l'installation, dont 12 en 2014. L'aide peut s'étaler sur plusieurs années.

Les jeunes qui s'installent pratiquent principalement de l'élevage de bovins. Ils ont plus souvent entre 21 et 32 ans. Les deux tiers sont des hommes. La majorité s'installent dans un contexte familial (68 %) et la plupart ont un niveau baccalauréat ou équivalent.

### Les aides de la PAC dans le revenu des agriculteurs

En 2015, le réseau d'information comptable agricole (RICA) comporte dans son échantillon 118 exploitations de l'ex-Limousin spécialisées en bovins viande. Elles représentent 5 199 exploitations moyennes ou grandes de cet Otx. Les petites exploitations (22 % des élevages) sont exclues.

Dans les comptes des exploitants agricoles moyennes ou grandes, les subventions d'exploitations sont constituées principalement des aides de la PAC. Les élevages de bovin viande de l'ex-Limousin ont reçu en moyenne 47 200 € de subventions d'exploitation. Ceci représente 34 % du produit brut de l'exercice, soit 19 points de plus que pour l'ensemble des exploitations en Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2014, les aides de la PAC sont réorientées en soutien à l'élevage.

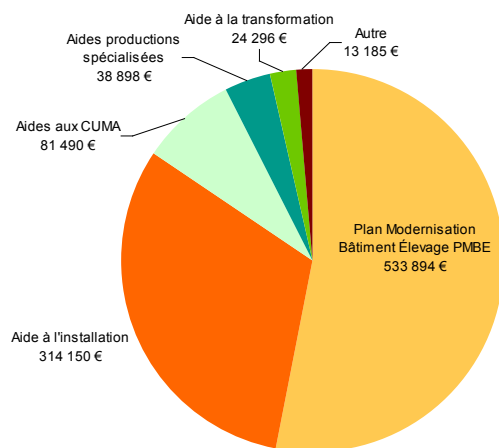
Entre 2014 et 2015, la production des élevages de bovin viande a diminué. Toutefois la baisse des charges et l'augmentation des subventions d'exploitations ont contribué à une progression de 9 % du RCAI (résultat courant avant impôts) qui s'élève à 30 200 € en ex-Limousin. Ramené à l'exploitant, le revenu des éleveurs de bovin viande reste inférieur au revenu moyen de l'ensemble des agriculteurs. Ainsi, en ex-Limousin, le RCAI des éleveurs de bovins viande est de 21 000 € par UTA non salariée, soit 6 800 € de moins qu'en Nouvelle-Aquitaine, tous Otx confondus.

### Aides à la vache allaitante et ICHN : des aides essentielles pour les éleveurs du SCoT

|                                 | Nombre d'exploitations bénéficiaires | Part d'exploitations bénéficiaires (parmi les bénéficiaires d'une aide PAC) | Montants moyens en euros (pour les exploitations en ayant) |
|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Premier pilier</b>           | <b>833</b>                           | <b>100%</b>                                                                 | <b>20 494</b>                                              |
| Aides découplées (DPU)          | 823                                  | 98%                                                                         | 11 894                                                     |
| Aides animales                  | 706                                  | 84%                                                                         | 10 145                                                     |
| dont PMTVA                      | 600                                  | 72%                                                                         | 10 514                                                     |
| Aides végétales                 | 58                                   | 7%                                                                          | 2 067                                                      |
| <b>Second pilier surfacique</b> | <b>723</b>                           | <b>86%</b>                                                                  | <b>16 115</b>                                              |
| ICHN                            | 718                                  | 86%                                                                         | 11 082                                                     |
| PHAE                            | 606                                  | 72%                                                                         | 5 321                                                      |
| MAE                             | 79                                   | 9%                                                                          | 5 944                                                      |

Source : PAC 2014 - fichiers pilier1 et pilier2 (surfacique)

### Les aides non surfaciques du second pilier de la PAC en 2014 : modernisation des bâtiments et aide à l'installation



Sources : ASP - SSP, PAC 2014

**L'excédent brut d'exploitation (EBE)** est un indicateur des ressources dégagées par le processus de production, après paiement des charges de personnel mais avant amortissement.  
EBE = valeur ajoutée + subventions d'exploitation – impôts et taxes – charges de personnel

Source : Réseau d'information comptable agricole, RICA 2014





## Pour mieux comprendre les aides de la PAC

La PAC, politique agricole commune, est constituée de deux piliers. Le premier pilier permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles tandis que le second pilier est consacré au développement rural.

Les aides de la PAC du **premier pilier** sont des aides directes à l'agriculteur. Destinées à soutenir les marchés et les productions agricoles, ces aides sont financées par le FEAGA (fonds européen agricole de garantie). On distingue les aides découplées, calculées selon la surface de l'exploitation agricole et les montants payés historiques, et les aides couplées, attribuées en fonction de niveaux de productions végétales ou animales.

Jusqu'en 2014, les **aides découplées** sont versées sur la base de droits à paiement unique (DPU). En 2015 les DPU sont remplacés par le droit à paiement de base, DPB, le paiement redistributif pour les petites exploitations, l'aide au verdissement et un paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs.

Les **aides couplées** sont directement liées aux productions. En 2014, les aides animales portent sur les bovins allaitants, l'engraissement des jeunes bovins, les veaux (élevés sous la mère ou biologiques), les ovins, les caprins et le lait de montagne.

Les aides du **second pilier** ont pour objectif le développement rural : favoriser la compétitivité de l'agriculture, diversifier l'économie, renforcer le lien entre l'activité primaire et l'environnement, améliorer la qualité de vie.

L'**ICHN**, indemnité compensatrice de handicap naturel, permet de compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations situées en zone défavorisée.

Versée jusqu'en 2014, la **PHAE**, prime herbagère agro-environnementale, a pour objectif de favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères.

Les **MAE**, mesures agroenvironnementales, sont des mesures visant à accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale.

Les autres aides du second pilier portent notamment sur l'installation des agriculteurs, la modernisation, la qualité alimentaire, les investissements à vocation environnementale. Ces aides sont versées par l'État, l'Union européenne, les régions et d'autres financeurs externes.

Une **réforme de la PAC** est entrée en application en 2015, avec la mise en place de nouveaux dispositifs ou la révision d'aides existantes. Cette réforme consiste à orienter les aides notamment vers l'élevage, l'installation de nouveaux agriculteurs ou la performance économique, sociale et environnementale des territoires ruraux.



## Commercialisation en circuits courts, diversification, signes de qualité, agriculture biologique : des stratégies à ne pas négliger...

### 14 % des agriculteurs pratiquent un circuit court de commercialisation

En 2010, 14 % des agriculteurs commercialisent un ou plusieurs produits de leur exploitation par l'intermédiaire de circuits courts de commercialisation. Cette pratique est un peu plus fréquente que dans le reste de la Corrèze (11 % d'exploitations concernées) ou de la Creuse (9 %).

Près de la moitié des exploitations engagées dans cette démarche commercialisent des produits animaux (produits carnés, conserves, etc.). Fruits, légumes, oeufs et volailles concernent chacun 10 % des exploitations.

#### La vente à la ferme privilégiée

La vente directe est le circuit court privilégié par les agriculteurs du territoire. Elle se décline surtout en vente à la ferme (62 % des agriculteurs pratiquant les circuits courts), vente sur les marchés (28 %) et pour une moindre part en vente à domicile (17 %) ou vente sur des points de vente collectifs (10 %). À noter également que neuf agriculteurs sont engagés dans une AMAP.

Les commerçants détaillants sont les intermédiaires les plus sollicités par les agriculteurs dans le cadre des circuits courts de commercialisation. Près du tiers d'entre eux y font appel alors que seulement 8 % font appel aux grandes et moyennes surfaces.

### 40 % des agriculteurs en retirent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires

La commercialisation en circuit court constitue une orientation forte pour plus de 40 % des exploitations engagées dans la démarche car elles en retirent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires. À l'opposé, ce débouché commercial constitue seulement une ressource d'appoint pour 30 % des exploitations qui en retirent moins de 25 % de leur chiffre d'affaires.

Un **circuit court** est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

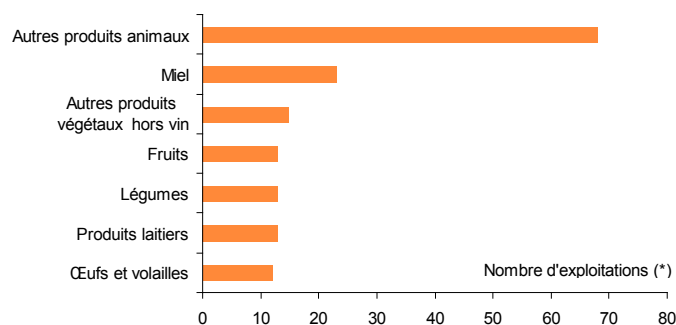
### 14 % des agriculteurs diversifient leur activité

14 % des agriculteurs ont mis en place une ou plusieurs activités de diversification sur leur exploitation en 2010. Cette dynamique est plus forte que dans le reste de la Corrèze ou de la Creuse où l'on en recense respectivement 8 % et 5 % engagés dans ce type de démarche.

36 % de ces exploitations réalisent des travaux avec le matériel de l'exploitation pour le compte de tiers ou d'autres agriculteurs. Les autres activités relèvent essentiellement de la transformation de produits agricoles –hors vin– (\*) pour 25 % des exploitations, ou de l'hébergement, ou de la restauration à la ferme (23 %).

(\*) Produits carnés, jus de fruit, cidre, alcools hors vin.

#### Vente en circuits courts : prédominance des produits animaux



(\*) une exploitation peut solliciter plusieurs circuits courts

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Plus du tiers des exploitations bénéficie d'un signe de qualité

351 exploitations, soit 35 % du total, bénéficient d'un signe officiel de qualité pour un ou plusieurs produits. Cette proportion est inférieure au reste de la Corrèze (44 %) mais nettement supérieure au reste de la Creuse (27 %).

Les trois quarts des exploitations concernées revendiquent un signe de qualité pour la production de bovins, 17 % pour des productions ovines et 10 % pour des produits laitiers.

Le Label Rouge est privilégié par 61 % des exploitations bénéficiant d'un signe de qualité. Viennent ensuite IGP (indication géographique protégée), AOP (appellation d'origine protégée), et CCP (certificat de conformité de produit) qui regroupent chacun 10 % des exploitations.

### 5 % des agriculteurs engagés en Agriculture Biologique en 2015

46 producteurs revendiquent une certification Agriculture Biologique en 2015. Ils représentent 5,5 % des déclarants à la PAC, proportion analogue au reste de la Corrèze et de la Creuse.

Ils regroupent 3,4 % des surfaces déclarées à la PAC, soit un peu plus que dans le reste de la Corrèze (3,0 %) et un peu moins que dans le reste de la Creuse (4,1 %).

90 % des surfaces en agriculture biologique sont des prairies. Côté productions animales, l'essentiel de la production est assuré par une vingtaine d'éleveurs de bovins viande regroupant 700 vaches allaitantes et 6 éleveurs d'ovins regroupant 700 brebis. À noter également qu'une dizaine d'apiculteurs détiennent 2 158 ruches.



## Une ressource forestière importante

Le territoire de Haute-Corrèze abrite une ressource forestière importante du massif des plateaux du Haut Limousin (deuxième massif régional en terme de surface). Les résineux, tels que le douglas, le sapin et les épicéas, constituent le premier peuplement des forêts du SCoT. Ces essences sont en peuplement pur, notamment sur le plateau de Millevaches (au nord d'une ligne Égletons-Ussel). Issus de boisements d'après-guerre de landes et de broussailles, les résineux constituent une ressource arrivant aujourd'hui à maturité et permettant d'alimenter localement une filière dynamique et performante.

Au pied du plateau de Millevaches, les feuillus sont présents en forêt mélangée. Les vallées de la Dordogne et de la Luzège abritent également des feuillus en peuplement pur.

### 1 118 000 m<sup>3</sup> de bois récoltés par les entreprises de Haute-Corrèze

En 2015, le SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour compte 21 entreprises d'exploitation forestière, dont 6 ayant également une activité de sciage. Ces entreprises ont récolté 1 183 000 m<sup>3</sup> de bois. L'aire de récolte est majoritairement la Corrèze. Les massifs forestiers de Creuse et de Haute-Vienne sont également sollicités ainsi que ceux du Puy-de-Dôme. 9 entreprises réalisent des récoltes annuelles de moins de 5 000 m<sup>3</sup> et 4 récoltent au total plus de 50 000 m<sup>3</sup>.

619 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre ont été récoltés, dont 92 % de résineux. Le sapin, les épicéas et le douglas sont les essences les plus privilégiées car la ressource est abondante et à proximité des entreprises d'exploitation forestière du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour.

Le bois destiné à la trituration totalise 455 000 m<sup>3</sup>. Le feuillu représente 40 % de ce volume. Les forêts de feuillus du Limousin sont anciennes et peu entretenues. Le bois de feuillus, de faible qualité, est davantage destiné à la trituration qu'au bois d'œuvre.

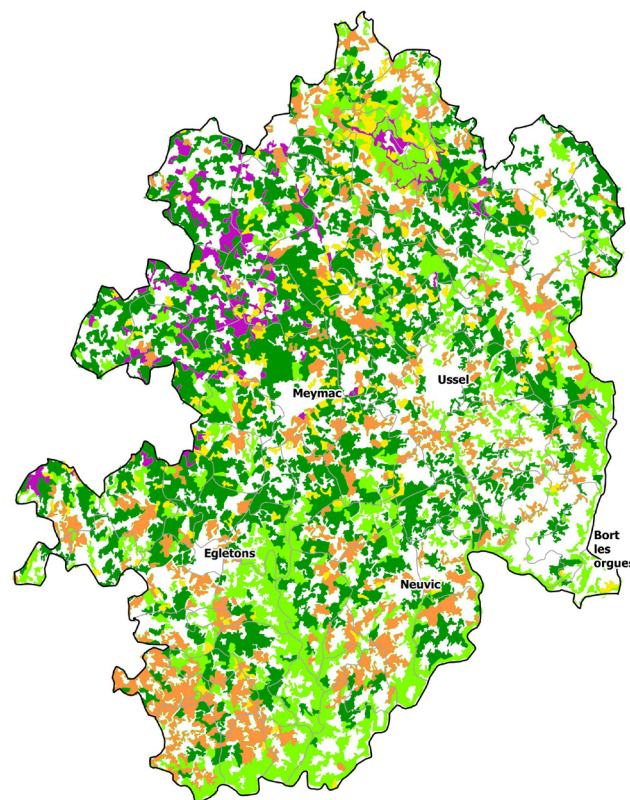
96 000 m<sup>3</sup> de bois énergie ont été récoltés en 2015 par les entreprises de Haute-Corrèze. Il s'agit majoritairement de bois rond de moins de 2 m pour chauffage. Le volume récolté de bois énergie a été multiplié par trois en cinq ans alors que la récolte totale s'est accrue de 37 % sur la même période.

### 201 000 m<sup>3</sup> de sciages

En 2015, 10 entreprises du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour ont eu une activité de sciages. 201 000 tonnes de bois ont été sciés. Il s'agit quasi exclusivement de sciages de résineux (99 %). Le sapin et l'épicéa représentent deux m<sup>3</sup> sciés sur trois et le douglas remporte le reste.

Le sciage des grumes génère des volumes importants de sous-produits (écorces, sciures, plaquettes...) qui font l'objet de valorisations spécifiques. Les entreprises de Haute-Corrèze ont généré 219 000 tonnes de produits connexes.

### La forêt omniprésente sur le territoire



- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation

Sources :  
©IGN-GEOFLA®, CORINE Land Cover

Mais seulement 56 % ont été commercialisés (contre 91 % en Nouvelle-Aquitaine). Les produits connexes sont en effet souvent valorisés en interne des scieries pour la production d'énergie et l'électricité est revendue à EDF.

29 000 tonnes de produits connexes, quasi exclusivement des plaquettes de résineux, sont destinées à la trituration. En dehors de la trituration, 87 000 tonnes d'écorces ont été produites et seulement 56 % ont été commercialisées.

### 50 millions d'euros de facturation des entreprises dans la branche

Le montant total des facturations (hors taxes) des entreprises de la branche s'élève à 50 millions d'euros. Les sciages représentent 80 % de ces facturations et les connexes 10 %.

## Agriculture et sylviculture fournissent 9 % des emplois du territoire

### 9 % des emplois sont agricoles ou forestiers

En 2014, au sein du périmètre du SCoT, 9 % des emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture, contre 5 % dans le reste du département de la Corrèze et 13 % dans le reste de la Creuse. Sur ce territoire, l'emploi agricole vient ainsi en 4<sup>ème</sup> position après les administrations qui représentent 38 % de l'emploi total, les commerces-transport et services (28 %) et l'industrie (17 %).

Toutefois, on relève d'importantes disparités au niveau communal. Dans de nombreuses communes rurales où le volume d'emploi est relativement faible, la part d'emploi agricole dépasse le tiers, voire les deux tiers de l'emploi total. En revanche, dans les communes urbaines où le volume d'emploi est beaucoup plus élevé, la part de l'emploi agricole est nettement plus faible.

### La filière forêt-bois emploie 1 284 salariés en 2014

En 2014, les 122 établissements de la filière forêt-bois emploient 1 284 salariés, représentant 1 184 « équivalents temps plein » (ETP). Près des trois quarts de ces emplois concernent des postes d'ouvriers et 8 % des postes d'employés. Les autres (20 %) sont essentiellement dédiés à des postes d'encadrement (cadres supérieurs, chefs d'entreprise).

Plus de 40 % de ces emplois concernent le travail du bois et la fabrication d'articles en bois. Les secteurs du bâtiment, de la fabrication des meubles ou du travail forestier représentent chacun entre 15 et 16 % des emplois salariés.

Une dizaine d'entreprises concentrent plus de 60 % des effectifs. Elles se répartissent dans les divers secteurs d'activité précités.

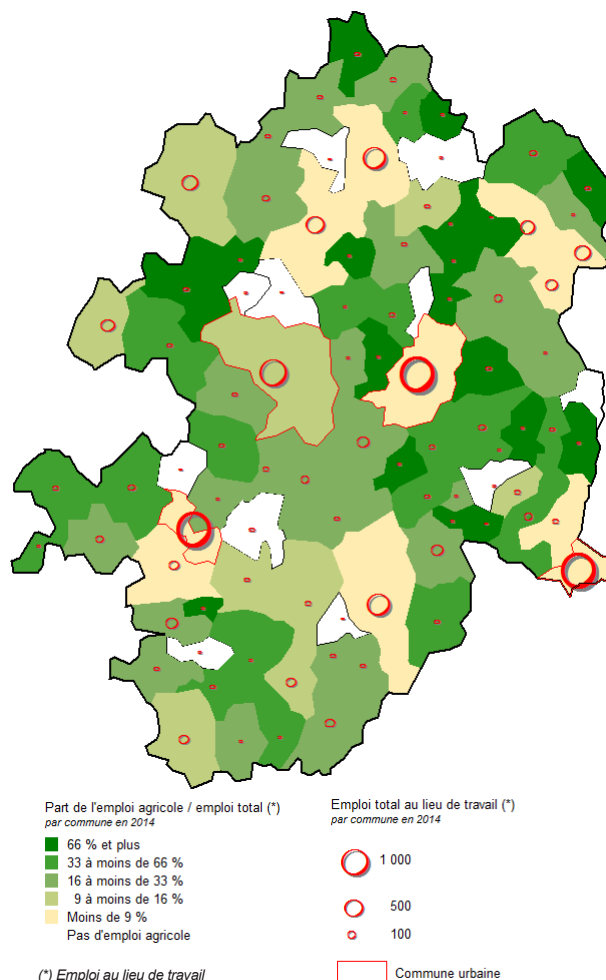
### Le top 10 des entreprises de la filière « forêt-bois »

| Activité principale                                                  | Raison sociale                     | Effectif (*) |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Exploitation forestière                                              | COOP FORESTIERE BOURGOGNE LIMOUSIN | 69           |
| Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation                        | SAS FARGES                         | 136          |
|                                                                      | TERMINAL BOIS NORD                 | 39           |
| Fabrication de placage et de panneaux de bois                        | PANNEAUX DE CORREZE                | 89           |
| Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries                    | JELD-WEN FRANCE                    | 136          |
| Fabrication de cartonnages                                           | MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS      | 89           |
| Fabrication de meubles de bureau et de magasin                       | STRATOBOIS                         | 43           |
| Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement | ALSAPAN                            | 143          |
| Travaux de charpente                                                 | ETABLISSEMENTS GATIGNOL            | 40           |
|                                                                      | SOCIETE BONNET FRERES              | 27           |
| <b>Ensemble</b>                                                      |                                    | <b>811</b>   |

(\*) effectif salarié au 31/12/2015

Source : INSEE-CLAP-Top20

### L'agriculture, dernier rempart de l'emploi en milieu rural



Sources : ©IGN-GEOFLA®, INSEE-Recensement de la population

### Une main-d'œuvre agricole essentiellement familiale

#### 1,5 UTA par exploitation

En 2010, les 1 013 exploitations du territoire occupent l'équivalent de 1 537 personnes à temps plein, soit en moyenne 1,5 unité de travail agricole (UTA) par exploitation, contre 1,3 dans le reste de la Corrèze et de la Creuse.

#### 93 % des emplois agricoles sont familiaux

La main-d'œuvre familiale représente 93 % de ce volume d'emploi : les chefs d'exploitation et coexploitants en assurent 72 %, leur conjoint (non coexploitant) 11 % et les autres actifs familiaux (ascendants et descendants) 4 %.





## 10 % des exploitations emploient des salariés

85 exploitations, soit moins de 10 %, emploient au total 137 salariés permanents. Près de 90 % d'entre eux sont ouvriers agricoles, dont seulement 27 % travaillent à temps plein chez leur employeur. Les autres travaillent pour moins de quart-temps pour l'exploitation (45 % des salariés permanents) ou entre quart-temps et mi-temps (16 % des salariés).

On note par ailleurs que 30 % de ces salariés permanents travaillent sous le couvert d'un groupement d'employeurs. Ces structures permettent ainsi à plusieurs exploitations de mutualiser leurs salariés et à ces derniers de se constituer un temps plein à partir de plusieurs emplois à temps partiel sur diverses exploitations.

Enfin, l'emploi saisonnier est très peu présent sur le territoire. Il ne représente que 29 UTA en 2010, soit moins de 2 % de la main-d'œuvre de l'emploi total.

## Maintien relatif de l'emploi familial et consolidation du salariat permanent

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu moins de 8 % de ses emplois agricoles (soit 137 UTA) contre environ 25 % dans le reste de la Corrèze et de la Creuse.

Sur ce territoire, la diminution des UTA est également inférieure à celle du nombre d'exploitations (-15 %). Ce phénomène est certainement lié au regroupement des exploitations en GAEC qui a permis de conserver la structure de l'emploi au sein de l'exploitation, car tous les associés conservent leur statut de « chef d'exploitation » (au regard de la MSA) et doivent prendre part activement aux travaux de l'exploitation. Ainsi, la perte des UTA « chefs d'exploitation » (-123) est en grande partie compensée par la progression des UTA « coexploitants ». De même, il semblerait que l'agrandissement des exploitations ait contribué à consolider l'emploi des salariés permanents qui gagnent 13 UTA (+25 %). En revanche, l'emploi des salariés occasionnels ou saisonniers a perdu 46 UTA (-61 %).

## Les industries agroalimentaires emploient plus de 500 salariés

### Prédominance des postes d'ouvriers et/ou employés

Les industries agroalimentaires (IAA) –hors commerce de gros– regroupent une cinquantaine d'établissements qui emploient 524 salariés en 2015. Plus des trois quarts des emplois concernent les entreprises agroalimentaires, le reste concerne les activités d'artisanat commercial. Comme pour la filière forêt-bois, plus de 70 % de ces emplois sont des postes d'ouvriers. 18 % sont des postes d'employés et les 12 % restants sont dédiés à des postes d'encadrement.

Au niveau territorial, ces emplois se répartissent pour près des deux tiers sur la commune d'Égletons et du quart sur la commune d'Ussel. Les autres entreprises sont disséminées sur l'ensemble du territoire.

## Prédominance de la main-d'œuvre familiale

Unités : UTA, %

|                                                | UTA en 2010  | Évolution 2000/2010 |
|------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| Chefs d'exploitation (ou premier coexploitant) | 981          | -12,6%              |
| Coexploitants                                  | 140          | 75,4%               |
| Conjoints non coexploitants                    | 242          | -28,8%              |
| Autres actifs familiaux                        | 172          | -9,9%               |
| Main-d'œuvre familiale                         | 1 534        | -6,8%               |
| Salariés permanents (hors famille)             | 51           | 24,9%               |
| Saisonniers et occasionnels                    | 75           | -61,1%              |
| Personnel des ETA et des CUMA                  | 4            | 237,5%              |
| Actifs non familiaux                           | 131          | -17,2%              |
| <b>UTA totales</b>                             | <b>1 664</b> | <b>-7,6%</b>        |

Source : Agreste - Recensement agricole

## CHARAL et ESTAGER à Égletons

Avec 265 salariés au 31 décembre 2015, Le groupe Charal, spécialisé en abattage et transformation de viande bovine, propose à Égletons la moitié des emplois de la branche IAA du territoire. Il produit essentiellement des steaks hachés surgelés sur ce site, mais depuis quelques années, s'intéresse également à la boucherie traditionnelle et aux races de terroir. L'approvisionnement s'effectue, d'abord dans le Cantal, ensuite en Corrèze, dans la Vienne, en Haute-Vienne, etc. Cet industriel souhaite « conserver des relations de proximité avec les éleveurs de la région » <sup>(1)</sup>. En 2014, cette structure a abattu 18 804 tonnes de viande bovine se répartissant pour 96 % en gros bovins et 4 % en veaux.

Également située à Égletons, la minoterie « Estager » emploie une quarantaine de salariés. Cette entreprise est spécialisée dans la production de farines de blé, seigle et sarrasin à destination de tous les utilisateurs potentiels de farines panifiables et plus particulièrement de la boulangerie-pâtisserie artisanale. La minoterie distribue ses produits sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Entreprise indépendante avec un actionariat familial, la société fait partie du groupement Banette depuis sa création <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Journal La Montagne du 20/02/2017, <sup>(2)</sup> Site Internet de l'entreprise

## Le groupement des usagers de l'abattoir d'Ussel (G.U.A.U.)

La ville d'Ussel regroupe une dizaine d'établissements qui emploient plus d'une centaine de salariés. Parmi eux, le groupement des usagers de l'abattoir d'Ussel (G.U.A.U.) regroupe une vingtaine de salariés. Cet abattoir avec délégation de service public est classé II, c'est-à-dire conforme à la réglementation communautaire. En 2014, la production de la structure usselloise est de 3 096 tonnes, pour une capacité totale de 4 000 tonnes. C'est le seul abattoir multi-espèces de la Corrèze ; il produit chaque année, 1 300 tonnes de bœuf, 1 100 pour le porc, 600 tonnes de veau, 200 tonnes de mouton, 50 tonnes de cheval. Cet abattoir est également agréé pour les abattages rituels <sup>(3)</sup>.

<sup>(3)</sup> source : site Internet de l'abattoir

## 20 % de la SAU pourrait changer de main dans un avenir proche

### Des chefs d'exploitation relativement jeunes

Avec une moyenne d'âge de 49 ans en 2010, les chefs d'exploitation du SCoT du Pays de Haute-Corrèze et Ventadour sont plus jeunes que dans le reste de la Corrèze (52 ans) ou de la Creuse (51 ans).

La moyenne d'âge varie assez peu selon le statut juridique de l'exploitation, hormis pour les GAEC dirigés par des chefs beaucoup plus jeunes que la moyenne (42 ans).

En revanche, elle est inversement proportionnelle à la surface des exploitations. Ainsi, les exploitations de moins de 20 ha sont dirigées par des chefs ayant 56 ans en moyenne alors que celles de plus de 100 hectares le sont par des chefs de 44 ans.

### 20 % de la SAU « libérable » à moyen terme

Un tiers des chefs d'exploitation ont 55 ans ou plus en 2010 et valorisent 15 400 hectares, soit environ 20 % de la SAU du territoire.

Plus du quart d'entre eux ont envisagé leur succession, mais l'incertitude est de mise pour les autres qui ne savent pas qui reprendra leur exploitation (40 %), ou qui pensent que leur exploitation va disparaître (33 %).

### Des reprises dans le cadre familial

88 agriculteurs de plus de 55 ans en 2010 pensent avoir un successeur dans les cinq années à venir. Ils ont en moyenne 61 ans et regroupent 7 600 hectares de SAU, soit quasiment la moitié de la SAU « libérable ». Dans plus de 80 % des cas, il s'agit de reprises par un membre de la famille. Ce sont des exploitations relativement étendues (134 hectares en moyenne) lorsque le successeur pressenti y travaille déjà, qu'il soit coexploitant ou non. Dans les autres cas, la SAU est plus réduite (50 hectares).

Par ailleurs, 16 % des reprises d'exploitation sont envisagées « hors cadre familial » et concernent le plus souvent des exploitations de taille plus réduite (43 hectares en moyenne).

### 40 % des cédants potentiels n'ont pas envisagé leur succession

40 % des chefs d'exploitations de 55 ans et plus n'ont pas encore envisagé leur succession en 2010. Ils détenaient 5 290 hectares, soit un peu plus du tiers de la SAU libérable. La moitié de ces exploitations ne dépassent pas 31 hectares.

### Un cédant potentiel sur trois pense que son exploitation va disparaître

Plus d'une centaine d'agriculteurs de 55 ans et plus pensent que leur exploitation va disparaître dans les cinq années à venir. Ils regroupent 16 % de la SAU libérable et la moitié d'entre eux sont à la tête d'exploitations ne dépassant pas 12 hectares de SAU. Avec une moyenne d'âge de 65 ans, ces agriculteurs sont plus âgés que les autres cédants.

### Les grandes exploitations dirigées par des chefs plus jeunes

| Catégorie d'exploitation   | Effectif     | Âge moyen   |
|----------------------------|--------------|-------------|
| Pas de SAU                 | 16           | 54,5        |
| Moins de 20 ha             | 244          | 55,9        |
| De 20 ha à moins de 50 ha  | 165          | 50,1        |
| De 50 ha à moins de 100 ha | 327          | 47,0        |
| 100 ha et plus             | 261          | 43,6        |
| <b>Ensemble</b>            | <b>1 013</b> | <b>48,9</b> |

Agreste - Recensement agricole 2010

©AGRESTE  
2017

Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>  
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT  
Directrice de publication : Valérie ISABELLE  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteurs : Catherine BEAUDEMOULIN, Albin FREYCHET, Hubert GUICHENEY  
Composition : Nathalie FABAS DUCLOS - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine  
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114